

Délibération n°2024-01-14

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Club Utilisateurs des logiciels Sedith Marianne (CUSMA)**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	14
Votants	80

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 6 février 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Serge Peyraud est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Jouve Nicolas	à	Aurélie Gibouret-Lambert
Badia Maryse	à	Sandra Delibit	Junisson Mady	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Michel Pesteil	Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi
Cornelissen Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Sauviat Jean-Marc	à	Sébastien Devallière
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Valibus Michèle	à	Christophe Arfeuillère

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représenté).

Délibération n°2024-01-14

Le président rappelle que les gestionnaires Ressources Humaines et Finances de Haute-Corrèze Communauté utilisent les progiciels informatiques de l'éditeur Berger-Levrault et sont en quête de leviers (autres que leurs interlocuteurs commerciaux) pour pouvoir faire évoluer ces outils et bénéficier d'échanges de pratiques.

Le CUSMA ou CUSM@ (Club Utilisateurs des logiciel Sedith Marianne) est une association loi 1901, qui regroupe 133 collectivités territoriales adhérentes utilisant ces outils.

L'association a son siège à Boulogne Billancourt.

Les buts du CUSMA :

- Echanger des expériences et des conseils sur la mise en œuvre des progiciels.
- Être force de proposition au contact de l'éditeur.
- Constituer un réseau de professionnels.

Le CUSMA organise des rencontres professionnelles avec l'éditeur pour évoquer les évolutions des progiciels.

Des journées d'études thématiques mobilisant des experts sur des sujets d'actualité sont aussi proposées ainsi qu'un site internet.

Le montant de la cotisation annuelle pour l'adhésion des collectivités et établissements de plus de 10 000 et de moins de 50 000 habitants est de 300 €.

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de l'adhésion au Club Utilisateurs des logiciel Sedith Marianne ;
- **AUTORISE** le président à signer le formulaire d'adhésion avec le président du Club Utilisateurs des logiciel Sedith Marianne.

A l'unanimité	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 15 février 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

